Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

RDV Préfecture du Rhône/Emploi / SALARIEE ETRANGERE

Par SARA

Madame, Monsieur,
Bonjour,

Actuellement en CDI, je souhaiterais quitter mon travail actuel pour intégrer une autre structure en CDI, sachant que j'ai un RDV à la Préfecture (prévu à la mi-décembre).

J'aurais deux questions à vous poser s'il vous plaît :

1) A quel moment puis-je soumettre ma démission à mon actuel employeur ? Puis-je le la lui soumettre dans le courant du mois de janvier ? (sachant que j'ai un préavis de 3 mois à respecter) ou bien faudrait-il attendre la délivrance de ma prochaine carte pour poser ma démission ?

2) A quel moment mon futur employeur devra-t-il faire la demande d'autorisation de travail ? Avant ou après la soumission de ma lettre de démission, ou à un autre moment, si ou lequel s'il vous plaît ?

Merci d'avance,

Sara (Ressortissante tunisienne, salariée en France depuis janvier 2017 et depuis 2015 sur le territoire français (étudiante de 2015-2016)

Par ESP

Bonsoir
Renouveler votre carte avant de démissionner semble plus logique.
[url=https://consultation.avocat.fr/blog/gregoire-hervet/article-34767-changer-d-employeur-avec-le-titre-de-sejour-salarie.html]https://consultation.avocat.fr/blog/gregoire-hervet/article-34767-changer-d-employeur-avec-le-titre-de-sejour-salarie.html[/url]